

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

189312

Optique Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 04921

Société :

R-A-19

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ADNANE M'hamed

Date de naissance : 07-01-1959

Adresse : 17 Bd la resistance

Tél. : 06 68 44 8705

Total des frais engagés : 973,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur ARAI HOUSSAINI Nafis
Médecine Générale
16, Rue Okba Bnou Nafis
BERRECHID - Tel. : 33.73.21

Date de consultation : 21 DEC 23

Nom et prénom du malade : ZIATI FATHIA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Bronchite aigüe + Oesophagite

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

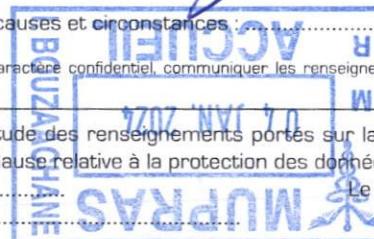
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 17 JAN 2024 Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21 DEC. 223	C	1	200 DT	Docteur ARACI HOUSSAINI Medicine Générale 16, Rue Ouled Abd Nabi SÉNÉGAL. Tél. 33.73.21

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie La Villa Santé DE ARRACHIDI Samira Angle Rue Okba Ben Nafil et Rue Madina - BERRECHID Tél: 0522 33 77 77	21/12/03	773,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Araqi Houssaini Najib

MEDECINE GENERALE

Echographie Générale

Ex. Médecin Chef des Forces

Royales Airs de Casablanca

Expert assermenté auprès des Tribunaux

16, Rue Okba Bnou Nafie - Berrechid

Tél. : 05 22 33 73 21

GSM : 06 62 07 65 56

21 DEC. 2 23

الدكتور عراقي حسين نجيب

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب رئيسي سابق بالقوات

الجوية الملكية بالدار البيضاء

خبير محلل لدى المحاكم

16، زنقة عقبة بن نافع - برشيد

الهاتف : 05 22 33 73 21

المحمول : 06 62 07 65 56

167,00 8 ~~fatima~~
① ~~Zamox 1g 13 mg~~ SV 3 ~~kg~~
37,79
② ~~Depomedrol 80 mg~~ SV
29,10 ③ ~~Arixol 5 mg~~ SV 3 ~~kg~~
63,90 ^{x3}
④ ~~Zytec 10 mg~~ SV ~~kg~~
45,80 ^{x2}
⑤ ~~luronex (20)~~ SV ~~kg~~
49,60
⑥ ~~D cure forte~~ SV ~~kg~~
59,50
⑦ ~~- Amiodarone 60 mg~~ SV ~~kg~~
99,00
⑧ ~~Relaxium 375 mg eddy~~ SV ~~kg~~
773,00

Docteur ARAQI HOUSSAINI Najib
Médecine Générale
16, Rue Okba Bnou Nafie
BERRECHID - Tel. : 33.73.21

LOT: 230683
DU: 07/2026
99,00DH

Laboratoires Deva Pharma

PPV: 167DH00
PER: 08-26
LOT: M2762

Lot: 230138
À consommer
avant le: 02/2026
PPC: 79,00 DH

PPV: 49,60 DH
LOT: 23A31
EXP: 01/2026

63,20

rôme menthol.

026/FC32
/2026 PPC 45,80
est pas un médicament

HD8195
02/2028
P.P.V: 37DH70

59,50